

# JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

VILLE DE LYON		Département du Rhône		Département limitrophe		Autres départements	
Trois mois	10 fr.	Six mois	20 fr.	Un an	40 fr.	Trois mois	11 fr.
Six mois	22 fr.	Un an	44 fr.	Trois mois	12 fr.	Six mois	23 fr.
Un an	44 fr.	Trois mois	13 fr.	Six mois	25 fr.	Un an	48 fr.

LES ABONNEMENTS partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

Gérant: G. GUICHARD

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

## Lyon, le 9 Novembre

leurs nettement posé les conditions auxquelles son vote pourrait être acquis à la prorogation, et ces conditions sont telles qu'elles renverseraient tous les plans des zéloteurs de la dictature.

Dans le plus grand nombre des bureaux, du reste, les débats ont été assez concluants, pour que déjà la droite ait songé à battre en retraite. On parle d'une transaction possible, et, parmi les amendements qui ont été déposés, on cite, comme ayant chance d'être adoptés, celui qui a été formulé dans le troisième bureau par M. Casimir Périer. Cet amendement porte que « les pouvoirs du président, tels qu'ils seront définis par les lois constitutionnelles, seront conférés au maréchal de Mac-Mahon pour une durée de... à partir du vote de ces lois. »

Si la droite et le centre droit n'ont pas résolu de braver systématiquement le sentiment public, ils se hâteront d'entrer dans la voie qui leur est ouverte, et renonceraient à faire de la question de prorogation une question distincte de celle de l'organisation du gouvernement définitif.

La solution — une solution conforme aux vœux du pays — est donc encore possible, sans qu'il en résulte de nouvelles secousses.

La droite et le centre droit assumeraient, en la repoussant, une responsabilité plus lourde encore que celle qu'ils ont volontairement encourue en se prêtant aux intrigues de la fusion.

## INFORMATIONS POLITIQUES

La journée parlementaire a une importance considérable. Le gouvernement, qui avait mercredi une maigre majorité de dix à douze voix, est battu aujourd'hui complètement dans les bureaux. La majorité des commissaires est opposée au projet de prorogation.

Il est incontestable que la situation du cabinet devient très difficile à partir de ce moment.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la discussion des bureaux.

On lit dans l'Union : « Dans le compte-rendu de la discussion du troisième bureau, relative à la proposition Changarnier, un député, M. Delorme, ayant demandé si, sous le régime prorogé, il serait permis de recommencer les tentatives de ces derniers mois, M. de Goulard a répondu : « Toute tentative de changement devrait être défendue. »

Cette parole est en contradiction formelle avec l'endroit du Message où M. le maréchal de Mac-Mahon déclare ne pas vouloir engager « définitivement l'avenir. »

Pas un député royaliste ne pourrait voter un ordre de choses qui fermerait la porte à la monarchie.

L'attitude de l'extrême droite pourrait, en conséquence, subir à la dernière heure une importante modification.

Des pourparlers ont été entamés, dit-on, auprès de M. Wolowski et peut-être auprès de M. Casimir Périer, pour arriver à une transaction, au sein de la commission sur la durée et la nature de la prorogation des pouvoirs présidentiels. Un accord ne paraît donc pas impossible.

D'autre part, dit-on, les bonapartistes déclarent actuellement qu'ils ne veulent accepter que trois ans de prorogation au lieu de cinq.

On lit dans le Soir : « Les plus actives négociations sont engagées depuis hier, pour arriver à une entente au sujet du délai de prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. C'est moins dans

le centre droit que dans la droite extrême et dans la droite, que les partisans de la réduction des dix années comptent faire le plus de recrutés.

« Le terme qui paraît devoir rallier le plus de suffrages, est celui de six ans.

« Nous tenons ce renseignement de deux sources d'ailleurs, l'une bonapartiste, l'autre républicaine.

« Si le vote pour les trois commissaires à nommer encore donne la majorité à la gauche dans la commission dite de la prorogation, le rapport sur la proposition Changarnier ne sera pas déposé avant huit, dix, et peut-être même quinze jours.

« Gagnez du temps ! gagnez du temps ! n'a cessé de répéter M. Thiers, dans la soirée d'hier, à ses amis politiques. « Profitez de la circonstance imprévue qui vous donne la majorité pour faire trainer en longueur la question de prorogation. »

Cette recommandation sera ponctuellement suivie, nous le savons pertinemment, si, dans la séance de ce jour, MM. Laboulaye et Léon Say sont nommés membres de la commission. »

Parmi les amendements au projet de prorogation, on en cite encore un qui n'est pas sans importance. C'est un amendement qui a pour auteurs MM. Berenger, Cézanne et Max Richard est ainsi conçu : « Les pouvoirs du président de la République, tels qu'ils seront définis par les lois organiques dont l'Assemblée a décrété l'examen, sont dès à présent conférés à M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, pour une durée de sept années, à partir du jour de la promulgation de ces lois. Jusqu'à la promulgation desdites lois organiques, M. le maréchal de Mac-Mahon continuera à exercer le pouvoir exécutif dans les conditions actuelles. »

Voici le texte de la proposition de loi présentée par M. Marcel Barthe ayant pour objet de remettre en vigueur l'article 92 de la loi électorale du 15 mars 1849, relatif aux vacances qui se produisent dans la représentation nationale.

« La souveraineté nationale est le principe sur lequel reposent nos institutions politiques. Cette souveraineté étant indivisible, il est juste que chaque département ait, autant que possible, sa députation toujours complète.

D'ailleurs, afin que les décisions de l'Assemblée soient respectées et obéies partout, il faut qu'elles puissent dans un vote émané de la représentation intégrale du pays, l'autorité morale et la force qui leur sont nécessaires.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée la proposition suivante : « Est remis en vigueur l'art. 91 de la loi électorale du 15 mars 1849, ainsi conçu : En cas de vacance par option, décès, démission ou autrement, le collège électoral qui doit pourvoir à la vacance est réuni dans le délai de quarante jours. »

M. Pascal Duprat, député des Landes, déposera lundi ou mardi un projet de loi tendant à rembourser l'emprunt Morgan.

On comprend sans peine que le coup est dirigé contre M. Clément Laurier, le spirituel avocat radical du centre droit, par l'intermédiaire duquel l'emprunt a été conclu.

Il y aura du monde ce jour-là à Versailles.

Le Français et d'autres journaux félicitent le maréchal de Mac-Mahon des 360 voix de mercredi comme d'un succès personnel par où sa situation est consolidée.

Nous voulons bien le prendre ainsi. Dans la nuit du 24 mai, M. le maréchal de Mac-Mahon a été nommé par 390 suffrages.

Dans le scrutin du 5 novembre, 360 suffrages ont été favorables à son gouvernement.

Qu'on calcule la différence et que l'on dise combien de voix M. le maréchal de Mac-Mahon a gagnées.

Il résulte des renseignements recueillis jusqu'ici sur le résultat des élections pour le Landtag prussien que le parti des vieux conservateurs, qui a fait jusque dans ces der-

niers temps de l'opposition aux réformes du gouvernement, a, pour ainsi dire, complètement disparu de la Chambre des députés. Ce parti, qui comptait 68 membres, n'en a en effet plus que 4.

Le parti des nouveaux conservateurs est réduit de 45 membres à 21 ; celui des conservateurs libéraux de 36 à 30.

Le parti libéral national s'est beaucoup accru dans presque toutes les provinces ; il n'a diminué que sur les bords du Rhin et dans le pays de Hohenzollern.

Il y aura à la Chambre environ 250 députés libéraux de différentes nuances.

La crise ministérielle en Roumanie, dont on a parlé et qui devait avoir pour résultat la démission du ministre des affaires étrangères, M. Borescu, a été démentie. Cependant les bruits répandus n'étaient pas tout à fait sans fondement, seulement il ne s'agissait pas d'une complication politique, mais d'un incident dont la responsabilité revenait au préfet de police, qui a été remplacé, et au ministre de la justice, qui a donné sa démission.

M. Lahovary lui succède. A part cet incident, qui n'a pas une grande importance, il n'est point question de crise ; le prince Charles, qui a visité récemment les ports du Bas-Danube, y a été reçu avec les démonstrations les plus sympathiques.

Nous livrons ces lignes aux méditations des partisans de la prorogation des pouvoirs en général, et en particulier de ceux du maréchal de Mac-Mahon :

« Quand vous décréteriez l'immortalité, comme c'est votre droit, la mort conserve le sien ; vous êtes mortels, et de plus vous êtes mourants.

Ceci est extrait de l'Univers, numéro du 9 novembre 1873. Voilà comment on croit à la prorogation dans la presse légitimiste.

A l'audience de rentrée de la cour de cassation, M. Renouard, procureur général, a prononcé un discours remarquable à plus d'un titre. Dédaignant le secours que tant d'autres vont demander à l'actualité, il s'est occupé de ces lois maîtresses, sources de justice, qui supérieures aux intérêts, aux calculs, aux préjugés, aux mobiles passions du jour, sont vraies dans tous les temps et sous tous les régimes, et placent la science du droit, alors même que celle-ci s'occupe de nos questions présentes, en dehors et au-dessus des agitations dont le perpétuel renouvellement nous trouble et nous divise. C'est en étudiant les caractères de la personnalité humaine et de la sociabilité que M. Renouard a établi toutes les grandes règles de la morale. Du sentiment de la personnalité il passe, avec Kant, au sentiment de la justice ; car la personnalité ne conduit pas au culte de l'intérêt personnel ; ce qui la préserve de l'égoïsme, sa tentation et son danger, c'est la conviction de son existence en autrui comme en nous ; l'obligation de la respecter dans tous les êtres humains est la base de la justice. Mais il faut aimer la justice, et c'est à une autre loi de notre nature, à l'instinct de la sociabilité qu'il appartient de nous inspirer cet amour.

Après avoir montré comment la sociabilité « ce ciment du genre humain » crée les familles et les nations, M. Renouard dit combien elle devient haïssable quand elle nie ou méconnaît les personnes et aboutit au socialisme ; puis il examine l'une de ses conséquences les plus importantes, le droit d'association. Dans cette seconde partie de son discours, qui n'est pas la moins intéressante,

il abandonne les régions de la métaphysique pour celles de la science politique.

« La puissance publique, dit-il, a le devoir de s'enquérir de la destination des associations conventionnelles, de comprendre leur but, de ne pas hésiter à les interdire quand elles menacent l'ordre, alors même qu'elles n'en seraient pas venues encore à le troubler. Le tact est ici nécessaire, afin de n'être ni soupçonné ni dupe. »

Nul assurément ne peut contester ce principe, car une des craintes légitimes de tout Etat qui veut agir et durer est de voir élever dans son sein comme des Etats rivaux dont l'influence paralyserait ou contrarierait l'action des pouvoirs officiels, gardiens et protecteurs de tous. Mais que faut-il en conclure, sinon que toutes les sociétés secrètes doivent être sévèrement proscrites, et que les associations qui, fonctionnant librement au grand jour, poursuivent un but coupable, doivent être réprimées par les tribunaux ?

M. Renouard n'est pas descendu des hauteurs de la spéculation aux détails de la pratique ; mais les considérations générales qu'il a formulées méritent l'approbation de tous les esprits libéraux.

Voici comment il s'exprime, après avoir flétri les tendances de l'Internationale qui se propose d'organiser la lutte violente du travail contre le capital :

« Nous serions déraisonnables si le juste blâme de tels excès et les précautions à prendre contre leurs périls nous entraînaient dans une réaction inintelligente.

« La liberté d'association a besoin d'être réglée ; mais les mœurs d'un peuple sont bien défilées quand elles obligent à trop la restreindre ; car le droit instinctif et tutélaire sur lequel elle repose est une condition de l'activité humaine et un indispensable instrument de ses progrès de cohésion. Nous sommes entourés de ses bienfaits. Le moindre coup d'œil nous montre des myriades d'êtres collectifs concourant, chacun dans sa sphère, à la vie générale ; et si l'on fait, comme un inventaire de notre état de société, on admire le vaste et puissant réseau dans lequel l'association et ses œuvres pratiques enlacent et coordonnent les besoins et sentiments universels en même temps que les exigences des intérêts particuliers. Ni les esprits, ni les âmes ne se passeraient de ce secours. Quant aux individualités éparées et désarmées, il leur est interdit de se confier à l'avenir et de lui demander des espérances de perfectionnement et d'indépendance.

« La suppression de la liberté n'empêche que très-imparfaitement les associations mauvaises et nuit à la formation des bonnes. Celles-ci cependant sont le meilleur remède contre celles-là, et plus efficace que les lois le plus savamment combinées. Ne méconnaissons pas les bienfaits dont la France est redevable à tant d'utiles sociétés, qui la couvrent et qui, dans les ateliers et les campagnes, comme au sein des villes, soulagent la misère, propagent l'instruction, combattent le vice, stimulent l'épargne, encouragent les sciences et les arts. C'est beaucoup, mais ce n'est pas assez. La partie éclairée de la nation ne s'acquiesce qu'à demi de son œuvre, et ne soutient pas toujours son rôle avec assez de vigilance dans la lutte destinée à durer autant que le monde, entre le bien et le mal. On gémit quand on voit, dans tant de cir-

constances décisives, les bons hésiter, ou ce qui est pire, se piteusement abstenir. Qu'ils se comptent et s'organisent ; ils verront qu'il dépend d'eux d'être les plus forts et ils auront l'honneur, s'ils réfléchissent qu'il y aurait lâcheté à ne pas travailler à l'être. »

Nobles et belles pensées que nos législateurs ne sauraient trop méditer ! Parmi les projets attribués au gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon, figure en effet la suppression d'un droit qui touche de près à la liberté d'association, du droit de réunion. Chose singulière ! ce projet figure à côté d'un autre : l'ajournement des élections complémentaires. S'il nous faut faire abstraction des périodes électorales, nous ne voyons pas très-clairement ce qu'est chez nous le droit de réunion. Mais enfin, nos ministres ont été assez perspicaces pour découvrir que ce malheureux droit de réunion était la cause de tout le mal ; ils proposent de le supprimer pour donner au pouvoir la stabilité et l'autorité qui lui manquent. Avant de le supprimer, ils auraient pu se demander s'il existait.

En tout cas, ce qui est parfaitement certain, c'est que les hommes d'Etat du 24 mai ne sont guère favorables à la liberté d'association, et qu'ils cherchent à entrainer l'Assemblée dans ce que M. Renouard appelle une réaction inintelligente. Avant de voter les lois qui leur seront demandées, les députés feront bien de se rappeler cette parole :

« La suppression de la liberté n'empêche que très-imparfaitement les associations mauvaises, et nuit à la formation des bonnes. »

Ce n'est pas un radical, ce n'est pas un journaliste sans autorité et sans expérience qui dit cela ; c'est le procureur général près la cour de cassation.

## LE COUP DE THÉÂTRE DE LUNDI

Est-ce sérieux ? Est-ce tout simplement une nouvelle à sensation ?

Nous reproduisons néanmoins, en lui en laissant l'honneur et la responsabilité, les lignes suivantes, que le Gaulois publie sous ce titre qui s'impose :

Le 1<sup>er</sup> mars 1871, au moment où l'Assemblée venait de voter la paix et la cession de l'Alsace-Lorraine, vingt-huit députés eurent devoir donner leur démission. Dix-neuf de ces honorables représentants sont restés en dehors de la Chambre.

Ce sont :  
Moselle : MM. LOUIS HUMBERT, TH. NOBLOT, LÉON DORNÈS.  
MM. V. REHR, P. BARDON.

Haut-Rhin : LOUIS CHAUFFOUR, TACHARD, FRED. HARTMANN.

Bas-Rhin : CH. BOERSCH, OSTERMANN, A. SCHNEEGANS, J. ALBRECHT.  
J. KABLÉ, E. TEUSCH, J. MELSHIM, SAGLIO.

La démission de ces dix-neuf députés n'a pas été acceptée. Comme l'a rappelé l'un d'eux, M. J. Melshim, dans une lettre récente, ces dix-neuf députés se sont simplement retirés de l'Assemblée.

Ils ont le droit d'y rentrer. Dix-sept croient qu'aujourd'hui l'exercice de ce droit est un devoir. Lundi, ces dix-sept représentants, qui ont tous opté pour la nationalité française, reviendront occuper leurs sièges.

## FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

De 10 Novembre 1873. 29

LE ROMAN D'UN PÈRE

par M. LÉOPOLD STAPLEAUX

— Angèle ! répéta Marguerite d'un ton inquiet. — Oui, fit Ferrand... Renaud, dépêchez-vous ! ajouta-t-il ; nous allons manquer le train. — Je vais vous accompagner jusqu'à la gare, dit Richard à Henri, afin de ne pas rester seul avec sa belle mère. — C'est cela ! s'écria Ferrand. Venez, mon cher Richard. — Du tout, reprit Henri ; reste près de ma femme. — Et, comme son fils semblait hésiter : — Je le veux, ajouta-t-il d'un ton sérieux. — Richard n'osa point résister à son père ; mais lorsqu'il se trouva seul avec Marguerite, sous l'empire d'une émotion irrésistible, il se précipita vers l'escalier qui menait au salon.

loyal pour qu'il lui vienne seulement à la pensée de ne point avoir pour la femme de son père et l'amitié et le dévouement d'un fils.

— Eh bien, madame ? fit Richard à Marguerite. — Nous ne sommes plus seuls ; mais n'importe, répliqua-t-elle, je baisserai la voix. — Disant ces mots, elle fit signe à Richard de se reinstaller à la table de travail, et, transportant son métier auprès de lui, elle s'assit à quelques pas de sa chaise.

— Les voilà l'un près de l'autre, se dit Ursule. A la bonne heure ! Puis, s'approchant : — Vous allez bien travailler tous les deux, paraît-il ? ajouta-t-elle.

— Oui, ma bonne Ursule, fit Richard, oui. Et s'adressant à la jeune femme en baissant un peu la voix, il lui dit d'un ton glacial : — Je vous écoute, madame.

Tandis que la conversation commençait ainsi entre M<sup>me</sup> Renaud et son beau-fils, Ursule, tout en ne les perdant point des yeux, s'écartant de quelques pas, se mit à échenillier, avec un soin extrême, les plantes de la serre.

Marguerite ne répondit pas d'abord à Richard. Celui-ci répéta les paroles qu'il venait de prononcer avec autant de froideur que la première fois.

— Oh ! ne prenez pas ce ton rigide, je vous en conjure ! fit alors Marguerite ; car, malgré la résolution de se justifier, afin que Richard ne pût accuser désormais que la destinée.

— Mais monsieur va se faire mal, s'il court ainsi ! dit en entrant Ursule. M. Ferrand a peine à le suivre... Ah ! ensemble !... ajouta-t-elle en apercevant Richard et Marguerite. Quel bonheur ! mes présentiments ne me trompaient pas, Richard est trop bon et trop

— Je ne vous en adresse point, je vous le jure, j'oublie !

— Mais moi, je me souviens, Stephano ; et lorsque je surprends la tristesse sur votre front, le remords pénètre dans mon cœur. Je vous dois la vie et je vous ai trahi.

— Vous vous jugez sévèrement, madame. — Votre façon d'agir avec moi ne m'accuse-t-elle pas davantage que je ne le fais moi-même.

— Que voulez-vous que je fasse ? fit Richard d'un ton désespéré.

— Que vous me pardonniez, répondit sincèrement Marguerite ; car votre pardon seul peut rétablir le calme dans mon âme.

Toute la lutte étrange à laquelle, sans faillir un seul instant aux plus stricts de ses devoirs, Marguerite s'était livrée depuis le retour de Richard, était résumée dans ces paroles :

— Si mon cœur désespéré de la refusé longtemps, ce pardon que vous me demandez, reprit Richard, ma raison vous l'a accordé tout de suite, madame. Vous n'êtes pas coupable : le hasard seul a tout fait, je le sais, et je ne puis accuser que le destin.

— Oh ! c'est bien vrai ! s'écria la jeune femme, sans oser faire un geste, afin qu'Ursule ne pût soupçonner ce qui se passait. Et pourtant, sous ce toit qui nous abrite, dans cette maison où le devoir et l'affection nous forcent à demeurer tous les deux, nous vivons plus étrangers l'un à l'autre que si l'Océan nous séparait.

— Vous m'avez pleuré, moi, et mes plus chaudes larmes ont arrosé votre mémoire !

Richard allait répliquer, mais Ursule se dressa entre Marguerite et lui.

— Nous ne voulons pas le croire ? dit en souriant la sourde. Ah ! madame, vous avez tort, M. Richard n'a jamais menti.

— Tu n'as pas compris, Ursule, lui dit le jeune homme avec une certaine impatience.

— Ah ! pardon, fit la vieille bonne, causez, causez.

Et s'éloignant elle se remit au travail. Richard reprit la conversation au point où Marguerite venait de la laisser.

— Vous m'avez pleuré, madame ? merci ! dit-il : mais écoutez le récit de mes tortures, et vous jugerez ensuite qui de nous deux est le plus à plaindre. Quand, après avoir été laissé pour mort, je fus transporté évanoui, par mes compagnons, à l'ambulance, lorsque je revins à moi, huit jours s'étaient écoulés. Je ne pouvais me mouvoir, mais ma pensée se révélait, et avec elle mon attention pour vous. Nous étions vainqueurs ; mon premier

soin fut de prier un camarade de se rendre à la villa pour savoir de vos nouvelles.

Vous dire avec quelle anxiété j'attendis son retour, c'est impossible. Enfin il revint. « Elle est vivante ? » lui cria-t-elle. « Je ne sais, me répondit-il, la villa est déserte, et nul n'a pu me dire ce que ses habitants sont devenus. »

Comprenez-vous la douleur que dut me causer cette réponse ? Aviez-vous fui ? Aviez-vous été tués ? Vaines questions ! Rien ne venait diminuer l'angoisse qui redoublait ma fièvre et faisait apparaître dans mon esprit troublé les tableaux les plus divers, dont vous étiez toujours le principal personnage. Quatre mois se passèrent ainsi, et chacune de leurs secondes fut un regret ou une douleur pour moi. Enfin, je pus quitter mon lit, marcher, sortir. Dieu m'avait sauvé. Pour qui ? je me le demande encore.

— Mais pour votre père, Richard ! — C'est vrai, pour mon père. Je me rendis à la villa ; elle était habitée par des Anglais qui ignoraient même votre nom.

Une seconde fois Ursule interrompit cette conversation douloureuse, et, comme seul le dernier mot articulé par Richard, avait été entendu par elle :

— Non, répéta-t-elle. Ah ! c'est mal, monsieur Richard, il faut toujours dire oui à madame Marguerite.

Ce fut au tour de madame Renaud d'écartier de nouveau Ursule.

— C'est ce qu'il faut, lui dit-elle. — Ah ! excusez-moi, j'avais mal entendu, j'ai l'oreille un peu dure aujourd'hui. Excusez-moi, répéta-t-elle en s'éloignant.

(La suite à demain.)

L'Alsace et la Lorraine, victimes de la force, sont résidées françaises par le cœur. Ces deux provinces, dans leur deuil, auront lundi un mouvement d'allégresse et d'orgueil.

COMMISSION DE LA PROROGATION DES POUVOIRS DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

Voici le résultat du scrutin ouvert dans chaque bureau pour la nomination des quinze membres qui doivent composer la commission chargée d'examiner la proposition :

- 1er bureau. — M. de Rémusat a été élu par 29 voix contre 19 à M. Denormandie.
2e bureau. — M. Léon Say a été élu par 28 voix contre 18 à M. de Ventavon.
3e bureau. — M. Casimir Périer a été élu par 24 voix contre 23 à M. de Goulard.

La gauche étant certaine de faire triompher ses candidats dans les 1er, 2e et 4e bureaux, où l'élection a été ajournée, elle disposera de huit voix dans la commission, tandis que les partisans de la proposition Changarnier se trouveront en minorité, n'ayant réussi à faire élire que sept de leurs candidats.

Voici un exposé rapide de ce qui s'est passé dans chaque bureau :

PREMIER BUREAU. — M. Ferry a toujours été partisan d'une longue durée de la présidence; mais il ne peut comprendre les motifs qui ont porté la majorité à scinder la prorogation des pouvoirs du président d'avec la discussion des lois constitutionnelles. Il votera la prorogation pour cinq années.

M. Lenoël signale les contradictions qu'il croit avoir trouvées dans le Message.

M. Max Richard déclare qu'il faut lier la prorogation des pouvoirs du président aux lois constitutionnelles.

M. Pelletan manifeste des craintes au sujet de la dictature.

M. Barré. — Je déclare que la proposition ne signifie pas dictature.

M. de Rémusat croit qu'on veut dissocier la future commission constitutionnelle de ses pouvoirs en ce qui concerne l'exécution.

M. de Rémusat a été élu commissaire.

DEUXIÈME BUREAU. — M. Chatelet-Lacour considère que les raisons qui nécessitent la création du pouvoir extraordinaire du maréchal ne sont pas suffisamment fondées.

Le gouvernement est armé, les pouvoirs exceptionnels ne créent pas l'ordre moral.

M. de Ventavon juge la prorogation nécessaire. Or, dit-il, s'il s'agit d'attribuer au maréchal le pouvoir dictatorial; mais ce pouvoir lui a été défini, sous l'autorité de l'Assemblée, par la loi du 16 février 1871 et par la constitution Rivet.

Le 31 août 1871.

M. Pascal Duprat pense que si la situation politique est grave en Italie, la faute en est aux imprudences des monarchistes. Quant à la proposition en elle-même, le pays est assez mûr pour avoir la république.

M. Say est élu.

TROISIÈME BUREAU. — MM. Emmanuel Arago et Jules Simon, dans deux discours très-développés, attaquent vivement la proposition du gouvernement et le gouvernement lui-même.

M. de Goulard, revenant sur les déclarations faites par lui à l'Assemblée, invoque le désir manifeste que le pays de sortir du provisoire, d'avoir un pouvoir fort et stable, susceptible, comme celui du maréchal, de sauvegarder les droits du parlement et de rassurer les intérêts.

Deux tours de scrutin ont lieu. Au second, M. Casimir Périer est élu commissaire par 24 voix contre 23 données à M. de Goulard.

QUATRIÈME BUREAU. — M. Marc-Durasse, tout en combattant le projet, rejette la proposition d'appel au peuple.

M. Marcel Barthe critique également le projet et demande que ses auteurs s'expliquent sur les motifs qui les ont guidés.

M. Fauriol considère que le plébiscite présente quelques avantages. Il prétend qu'il y a des plébiscites faux et d'autres vrais.

M. Laboulaye appuie l'opinion de M. Tamisier en invoquant l'exemple des États-Unis.

M. Laboulaye est élu par 34 voix contre un bulletin blanc.

CINQUIÈME BUREAU. — M. de Jouvencel a énergiquement protesté contre la pensée de fonder une dictature militaire; il a prouvé qu'il ne s'agissait que de continuer dans les conditions actuelles les pouvoirs conférés déjà à un homme dont le mérite et le caractère sont au-dessus de toute atteinte; il a démontré que la constitution d'une magistrature suprême était dans les vœux de tous les bons esprits et dans les besoins de tous les intérêts alarmés.

M. Lucet, au nom de la gauche républicaine, répond en faisant des réserves nombreuses et en invoquant la nécessité de proclamer la République.

M. Raoul Duval, tout en n'étant pas en principe hostile à la proposition, considère que la durée de dix ans est excessive. Un délai de cinq années lui semble suffisant. Il désire voir en outre savoir quelle est la nature des pouvoirs qu'il s'agit de conférer au maréchal et au gouvernement.

M. de Jouvencel est élu.

SIXIÈME BUREAU. — M. Audren de Kerdel croit que la situation n'est pas aussi rassurante que le prétend M. Dufrane. La Commune n'est pas déjà si éloignée, et il importe de prévenir le retour de pareils excès. Or, pour arriver à un résultat aussi désirable, on ne demande qu'une chose: faire régner la loi et voter une loi nécessaire au salut du pays. Quant à retarder la discussion des lois constitutionnelles, personne n'y songe.

M. Bethmont pense que si le pays est agité, c'est par suite des tentatives monarchiques. Ce qui l'éfraye, ce n'est pas la durée des pouvoirs à accorder au maréchal, c'est l'indéfini des pouvoirs. Qu'il fasse la République conservatrice, trop conservatrice même à son gré, mais qu'on fasse la République.

M. Gasiot estime qu'il y a quelque chose de supérieur à toutes les formes de gouvernement: c'est la conservation sociale, et la loi que l'on élève est une mesure de salut social.

Après quelques paroles de M. de Marcère, qui combat le projet, M. Bethmont est élu commissaire.

SEPTIÈME BUREAU. — M. Delsol défend le projet, en repoussant toute idée de dictature et en insistant sur la nécessité de rassurer le pays.

M. Deffaux, vivement sollicité par ses amis de prendre la parole, garde le silence, s'en référant à ce qu'il a dit à la tribune de l'Assemblée.

M. Grévy parle longuement contre la proposition.

M. Delsol est élu.

HUITIÈME BUREAU. — M. Antonin Lefèvre-Pontalis déclare que le gouvernement ne veut pas continuer indéfiniment la discussion des lois constitutionnelles. Un seul parti a intérêt à faire ajourner ces lois. C'est celui qui a toujours mis à l'Assemblée le pouvoir constitutionnel.

L'oraire repousse, sans y croire, toutes les menaces de dictature. Le maréchal de Mac-Mahon est président de la République; il restera tel et continuera à exercer le pouvoir dans les conditions actuelles.

M. Bérenger (de la Drôme) croit, au contraire, que pour avoir la chose, il faut en venir au mot. Et, comme M. Victor Lefranc, comme M. Wolowski, comme tout le centre gauche, il insiste sur la nécessité de proclamer immédiatement la République, la prorogation des pouvoirs du maréchal devant suivre le vote des lois constitutionnelles.

M. le général Billot, au nom de la gauche, repousse nettement, absolument le projet.

M. Anouin Lefèvre-Pontalis est nommé commissaire.

NEUVIÈME BUREAU. — M. le comte Jaubert défend le projet.

M. Gasiot a dit quelques mots à peine, pour déclarer qu'il ne se portait pas candidat.

M. Cherpin combat le projet, qui ne fait en somme que prolonger l'incertitude et le provisoire.

M. Vautrain s'est exprimé fort nettement, déclarant que le pays, ruiné par le provisoire, voulait un gouvernement définitif; que la prorogation des pouvoirs du maréchal n'était pas de nature à donner satisfaction à ce désir universellement exprimé; que c'était, au contraire, l'ajournement de toute solution définitive, et que, en conséquence, il s'opposait au projet.

Trois tours de scrutin ont été nécessaires. M. Cherpin a obtenu 24 voix contre 23, accordées à M. le comte Jaubert.

DIXIÈME BUREAU. — M. Wolowski insiste sur la nécessité de maintenir l'édifice républicain, déclarant qu'il était loin d'être hostile à la prorogation des pouvoirs du maréchal, et que, si même la majorité admettait cette concession, il ne verrait pas d'inconvénient à voter la déchéance proposée.

M. Ulric Perrot invoque le respect dû au pacte de Bordeaux.

M. Wolowski est élu commissaire.

ONZIÈME BUREAU. — M. Edgar Quinet combat le projet en disant que ce l'on a proposé d'établir n'est autre chose qu'une dictature, un nouveau 18 brumaire, une aventure que la France ne veut pas et ne doit pas recommencer.

M. Savary, l'auteur du projet, commence par répondre à M. Quinet que les hommes de la majorité de l'Assemblée ne sont pas des hommes de dictature.

M. Cézanne dit qu'il n'est pas seulement républicain conservateur; il s'appellerait volontiers républicain réactionnaire. Il ne demande pas à ses collègues de faire un pas en avant vers l'établissement de la République définitive; mais il demande du moins qu'on ne fasse pas un pas en arrière, qu'on ne supprime pas un titre consacré par des lois de l'Assemblée adoptées.

M. Savary est élu.

DOUZIÈME BUREAU. — M. Cornu juge que la proposition est inutile. Il croit que l'on aurait pu aisément s'en référer au projet déposé par M. Dufrane, alors qu'il était question de l'Assemblée, et en discutant le titre relatif à l'organisation du pouvoir exécutif. Le pays, dit-il, veut le définitif et on lui donne la dictature.

M. Bocher répond qu'il ne s'agit pas de dictature, mais bien d'un régime légal, établi par la protection d'une Assemblée souveraine. Le pays a soif de stabilité, cela est vrai. Aussi la majorité ne pouvant lui donner la stabilité qu'elle avait rêvée, est heureuse de pouvoir lui offrir une stabilité relative.

TREIZIÈME BUREAU. — M. de Pressensac dit qu'on veut disposer de la France sans la France. La majorité, qui n'a jamais tout sérieusement établi la monarchie constitutionnelle, peut-elle réparer son erreur en livrant la nation à l'arbitraire.

M. le duc Dezas réplique qu'on n'a jamais songé à disposer de la France sans la France, et que cette accusation est au moins étrange dans la bouche de ceux qui n'avaient pas attendu pour préjuger la forme du gouvernement que la convocation d'une assemblée régulière. L'orateur ajoute, après avoir accepté le rendez-vous d'honneur assigné au 15 novembre, pour aborder les solutions définitives, les partisans de la monarchie constitutionnelle avaient, avec une sincérité politique, essayé d'en préciser les conditions; que tout cela s'était fait publiquement et que, par conséquent, il n'y avait rien de l'équivoque.

L'orateur ne comprend donc ni l'étonnement ni l'insinuation de son collègue, et quant aux aspirations auxquelles il fait allusion, il n'essayera même pas de les mettre en regard des excès de la Commune ou de l'incertitude semée dans le pays par la propagande radicale.

M. Waddington rappelle qu'il a été un des premiers à proposer la prorogation des pouvoirs au maréchal, alors que personne n'y songait. Il est donc favorable au projet. Mais à quelle condition? L'orateur donne lecture d'un amendement qui a pour but de réparer l'omission du titre de président de la République et d'exiger le vote préalable des lois constitutionnelles.

Après une discussion assez animée, à laquelle prend part M. le général Ferry, qui se la propose comme obscur et menaçant, M. Depyre clôt le débat en déclarant qu'on ne veut rien changer au pouvoir du président, ni à la manière dont il l'exerce, puisque son titre même est maintenu.

M. Depyre est élu commissaire.

QUATORZIÈME BUREAU. — Dans ce bureau, la lutte a été des plus vives, bien qu'il fut par sa composition même, hostile au gouvernement.

M. l'amiral Suisse invoque, en faveur du projet, le prestige du nom du maréchal de Mac-Mahon. Il a fait remarquer combien d'importance pour la France de trouver en Europe des alliances sûres et solides; qu'il était indispensable, pour arriver à ce résultat, qu'on eût un gouvernement fort, offrant des garanties de stabilité et ayant à sa tête un homme universellement considéré.

M. Alfred Naquet réplique par un réquisitoire passionné contre la monarchie et les monarchistes.

M. le Royer prononce un très-long discours pour prouver que l'Assemblée n'avait pas le droit de constituer un pouvoir qui prolongeait son existence au-delà de la sienne; que, ayant été élue dans des circonstances exceptionnelles, elle avait dû concentrer dans ses mains tous les pouvoirs, ceux du gouvernement comme ceux de l'administration; que ces pouvoirs, elle pouvait les déléguer non les transmettre.

M. le comte Douhet a défendu la prorogation, par des arguments tirés de la nécessité impérieuse de sortir du provisoire.

M. Victor Lefranc, comme la plupart des orateurs du centre gauche, a demandé la conservation de la forme républicaine, sans combattre la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, déclarant même que, à cette condition, ses amis et lui ne s'y opposeraient pas.

M. le Royer est élu.

QUINZIÈME BUREAU. — M. Lambert de Sainte-Croix tient une phrase de M. de Lacretelle sur la dissolution, qui est, d'après lui, la véritable question. Or l'Assemblée rassurera le pays, lui rendra l'ordre et la sécurité dont il a besoin, et continuera les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, ou elle cessera d'être.

On parle de dictature! Mais, en vérité, comment, de bonne foi, pourrait-on croire à une dictature avec une Assemblée aussi jalouse de ses prérogatives parlementaires?

M. Robert de Massy n'est pas hostile à la proposition, bien qu'il trouve étrange de créer le fonctionnaire avant la fonction. Mais il pense que le pouvoir du maréchal n'a de prestige qu'à la condition de rester dans la sphère de la neutralité politique, et il constate que la proposition est présentée par les députés qui se sont le plus avancés dans l'entreprise monarchique qui vient d'échouer.

Il blâme aussi l'omission du titre actuel du chef du pouvoir exécutif.

En substance, il votera le projet, mais avec une réduction sur la durée.

M. Louis Blanc se plaint des mesures arbitraires prises par le gouvernement actuel. Il oppose au principe de la souveraineté de l'Assemblée le principe de la souveraineté du peuple. Il pense que la Chambre future reversera ce qu'a fait celle-ci, et dans ce cas, que fera le maréchal?

M. de Rémusat est élu.

SEIZIÈME BUREAU. — M. le comte de Paris déclare qu'il n'est pas hostile à la proposition, bien qu'il trouve étrange de créer le fonctionnaire avant la fonction. Mais il pense que le pouvoir du maréchal n'a de prestige qu'à la condition de rester dans la sphère de la neutralité politique, et il constate que la proposition est présentée par les députés qui se sont le plus avancés dans l'entreprise monarchique qui vient d'échouer.

Il blâme aussi l'omission du titre actuel du chef du pouvoir exécutif.

En substance, il votera le projet, mais avec une réduction sur la durée.

M. Louis Blanc se plaint des mesures arbitraires prises par le gouvernement actuel. Il oppose au principe de la souveraineté de l'Assemblée le principe de la souveraineté du peuple. Il pense que la Chambre future reversera ce qu'a fait celle-ci, et dans ce cas, que fera le maréchal?

M. de Rémusat est élu.

SEIZIÈME BUREAU. — M. le comte de Paris déclare qu'il n'est pas hostile à la proposition, bien qu'il trouve étrange de créer le fonctionnaire avant la fonction. Mais il pense que le pouvoir du maréchal n'a de prestige qu'à la condition de rester dans la sphère de la neutralité politique, et il constate que la proposition est présentée par les députés qui se sont le plus avancés dans l'entreprise monarchique qui vient d'échouer.

Il blâme aussi l'omission du titre actuel du chef du pouvoir exécutif.

En substance, il votera le projet, mais avec une réduction sur la durée.

M. Louis Blanc se plaint des mesures arbitraires prises par le gouvernement actuel. Il oppose au principe de la souveraineté de l'Assemblée le principe de la souveraineté du peuple. Il pense que la Chambre future reversera ce qu'a fait celle-ci, et dans ce cas, que fera le maréchal?

M. de Rémusat est élu.

SEIZIÈME BUREAU. — M. le comte de Paris déclare qu'il n'est pas hostile à la proposition, bien qu'il trouve étrange de créer le fonctionnaire avant la fonction. Mais il pense que le pouvoir du maréchal n'a de prestige qu'à la condition de rester dans la sphère de la neutralité politique, et il constate que la proposition est présentée par les députés qui se sont le plus avancés dans l'entreprise monarchique qui vient d'échouer.

Il blâme aussi l'omission du titre actuel du chef du pouvoir exécutif.

En substance, il votera le projet, mais avec une réduction sur la durée.

M. Louis Blanc se plaint des mesures arbitraires prises par le gouvernement actuel. Il oppose au principe de la souveraineté de l'Assemblée le principe de la souveraineté du peuple. Il pense que la Chambre future reversera ce qu'a fait celle-ci, et dans ce cas, que fera le maréchal?

M. de Rémusat est élu.

de Mac-Mahon? Cela même tout droit à une révolution provoquée par les monarchistes.

M. Lambert de Sainte-Croix repousse ce reproche, qui consiste à dire que, parce qu'un autre Assemblée peut détruire ce qu'a fait cette Assemblée, celle-ci aura été révolutionnaire parce qu'elle a constitué.

Après quelques paroles de M. Leblond, qui demande l'établissement définitif de la République, on procède au scrutin, et M. Lambert de Sainte-Croix est élu.

LE DÉFICIT

DE LA Dernière récolte des Céréales.

Quel a été le déficit réel de notre récolte de céréales? Les appréciations les plus diverses ont été émises; certains agronomes n'estiment pas le déficit à plus de 5 ou 6 millions d'hectolitres, et d'autres le portent à 20 et même à 25 millions; la marge est grande, comme on le voit. Où est la vérité? tel est le problème aujourd'hui posé; problème aussi intéressant que peu commode à résoudre. On comprend sans peine, en effet, combien est difficile à apprécier ainsi *ex abrupto* une récolte éparse sur toute la surface d'un pays comme celle des céréales. Il faudrait procéder à une enquête détaillée, minutieusement faite, longuement contrôlée; or, on sait combien sont imparfaitement organisés nos services de statistique en France.

Un écrivain du *Journal des Économistes* (1), M. Jacques Valserres, a cherché à tourner la difficulté, il s'est proposé de déterminer le déficit de la dernière récolte par voie d'inductions, en procédant du connu à l'inconnu. « L'histoire, dit-il, nous enseigne ce que furent certaines récoltes qui laissèrent de très-grands vides dans nos greniers: celles de 1846 et de 1852, dont nous connaissons aujourd'hui les résultats définitifs. Comparons ces deux récoltes à celles de 1873, et nous pourrions en fixer les manquants d'une manière aussi approximative que possible. » Le raisonnement, comme on le voit, est très-simple; c'est ainsi par voie de rapprochements et de comparaisons que raisonnent toujours nos grands commerçants, et ils sont rarement trompés.

La récolte de 1846 est restée dans tous les souvenirs comme une des plus désastreuses que nous ayons eues. Dans nos départements de l'est, qui s'approprièrent à Marseille, l'hectolitre de froment monta jusqu'à 46 et 50 fr. Partout l'émeute était au comble. Le gouvernement mit à la disposition du commerce le train des équipages militaires. Les populations, qui voyaient d'un œil jaloux circuler les chargements de grains, criaient, comme toujours en pareille circonstance, aux accapareurs; plusieurs fois même elles se portèrent à des excès que la justice dut réprimer. Or, quel fut alors le déficit? Les relevés des états de douane nous l'apprennent: le total de nos importations de blé, tant dans les derniers mois de 1846 que dans l'année suivante, n'a pas dépassé 16 millions d'hectolitres.

Pendant les deux années 1853 et 1854, années de cherté, les importations ont à peine atteint 12 millions d'hectolitres.

Tels sont les faits appuyés de chiffres indiscutables, officiels. La récolte de 1873 a été, de l'aveu de tout le monde, supérieure à celle de 1846, et l'écrivain du *Journal des Économistes*, incline à croire qu'elle vaut mieux que celle de 1853. Il en conclut donc, et nous partageons entièrement son avis, que le déficit de l'année courante ne doit pas atteindre 12 millions d'hectolitres.

La France consomme par mois 10 millions ou l'équivalent de 10 millions d'hectolitres de froment et petites céréales telles que seigle, orge, avoine, maïs, etc. Le déficit de la dernière récolte équivaldrait donc à 35 jours environ de subsistance. Nous ne mourrions pas de faim pour cela. Avec les facilités et la promptitude des voies de communication et de transport qui sillonnent en tous sens les continents et les mers, les famines ne sont plus possibles, Dieu merci; non-seulement les famines ne sont plus possibles, mais les surélévations excessives des prix du pain dont l'histoire nous a laissés de nombreux exemples, ne sont plus à redouter. Le commerce international a été mis en éveil, il a pris ses mesures, et nous pouvons, dès à présent, considérer la crise des céréales, conjurée. Depuis quelque temps déjà, le mouvement de hausse des farines s'est arrêté, grâce à des arrivages importants de blés de la mer Noire et surtout des États-Unis d'Amérique dont la récolte a été excellente.

Mais, quand il faut faire venir des blés de l'étranger, quand il faut surtout les aller chercher au-delà des mers, nous les recevons grevés de frais de transports, de commissions, d'assurances, d'intérêts, etc., etc., et les marchandises sont toujours élevées. Ces douze millions d'hectolitres que nous serons obligés d'aller acheter au dehors pour ne pas manquer de pain nous coûteront 360 millions de francs, au prix moyen de 30 francs l'hectolitre. Or, d'autres termes, c'est une rançon de 1 million par jour que nous paierons à l'étranger pour ne pas mourir de faim. Voilà ce que nous coûtera au minimum notre mauvaise récolte.

Nous ne pousserons pas plus loin ces calculs, nous ne chercherons pas à traduire en chiffres la gêne, les souffrances, les privations que la cherté du pain amène toujours en cortège dans les ménages de nos populations laborieuses. Mais nous ne pouvons que regretter une fois de plus l'état d'infériorité dans laquelle notre agriculture nationale est restée, comparativement à ce que nous serions en droit d'attendre d'elle. Cette infériorité a été souvent signalée. Deux chiffres la feront toucher du doigt: la moyenne du rendement en France ne dépasse pas 15 hectolitres par hectare, tandis que le produit moyen de l'agriculture anglaise est de 25 hectolitres par hectare.

Même avec ce rendement inférieur, nous récoltons en moyenne presque autant que nous consommons; si donc nos champs nous donnaient ce qu'ils peuvent produire, même dans les années de mauvaise récolte, fort heureusement rares en France, ils suffiraient amplement à nous nourrir, et l'étranger deviendrait notre tributaire. Que nous faut-il pour cela? Perfectionner notre agriculture en répandant les meilleurs instruments de culture, en chassant les préjugés et la routine, en multipliant enfin les écoles agronomiques.

AGRICOLE.

Affaire Bazaine

Audience du 8 novembre 1873

L'audience est reprise à midi; la salle est comble, et un mot suffit pour expliquer cet empressement. C'est le maréchal Canrobert qui dépose.

INTERROGATOIRE DES TÉMOINS (Suite)

Opérations militaires du 19 août au 1er septembre.

Le maréchal Canrobert revient sur

(1) Livraison d'octobre 1873.

l'incident du 23 et déclare que pour lui, dans sa conscience, le maréchal n'a pas dû être arrêté de la marche de l'armée de Châlons. Et cependant, dit-il, je suis plein d'estime pour le caractère du colonel Lewal.

Après avoir ainsi retracé les événements qui se sont accomplis jusqu'au 26, le maréchal nous parle de la bataille du 31 août.

Est-il besoin de dire avec quelle verve s'exprime le commandant du 6e corps: « qu'il me soit permis de dire, s'écrie-t-il, car c'est justice, que l'armée de Metz n'a perdu ni un canon ni un drapeau. Si les Prussiens en ont pris, ce n'est pas les armes, c'est le crayon à la main. » Et plus loin: « Mes troupes furent admirables, je suis très-satisfait de ces enfants-là, ils étaient là comme des rats derrière les sillons. »

Laissons nous poursuivre ce récit et puisque nous venons d'entrer dans une nouvelle série, deux mots à ce sujet:

Ce sont les événements accomplis autour de Metz jusqu'au 1er septembre que nous examinons maintenant. Dans cette série il n'y a qu'une action, celle de Servigny ou de Noisyville. (31 août et 1er septembre.)

Mais il s'est produit un autre fait important qui domine tous les autres: le conseil de guerre tenu le 26 août à la ferme de Grimont.

Le maréchal Bazaine a-t-il, à ce moment, parlé à ses lieutenants de la marche de l'armée de Châlons? Voilà la question dominante de cette série, et c'est à elle que nous nous attachons surtout.

Le général Coffinières hier le maréchal Canrobert aujourd'hui nous ont déjà dit que le maréchal ne leur en avait pas dit un mot. Interrogé de nouveau et d'une façon très pressante par le président, le témoin affirme que le maréchal n'a nullement parlé de la marche en avant de l'armée de Châlons: « Ah! si nous l'avions su, nous n'aurions pas calculé ce que nous avions de gargousses et de munitions, nous aurions marché coûte que coûte. »

Notons encore un point important: le maréchal Canrobert, en déclarant que la pluie était excessive le 26, dit que ce n'était pas là, comme l'a dit le maréchal Bazaine, un obstacle insurmontable.

Le maréchal Leboeuf remplace le maréchal Canrobert.

Le maréchal Leboeuf, après avoir dit quelques mots au sujet de l'emplacement occupé par les troupes, arrive à la conférence de la ferme de Grimont: il y fut délégué, notamment sur les instances du général Coffinières, que l'armée restait sous Metz. Le maréchal s'éleva contre l'idée exprimée par le général Coffinières; il croit que le plan aurait pu tenir au moins trois mois sans l'armée.

Le maréchal parle en outre de l'affaire de Servigny (31 août-1er septembre), dans laquelle le 3e corps a joué le principal rôle. Ce récit, très mouvementé, très énergiquement débité, produit un grand effet. Le maréchal rappelle que la bataille de Noisyville ou Servigny, puisqu'elle porte ce nom, eut lieu le 31 août et que les quatre cinquièmes environ des munitions de l'armée de Châlons, le maréchal dit que c'est là une légende et il ajoute ces mots qui produisent un grand effet: « C'était peut-être une raison mise en avant pour en couvrir d'autres. »

Passant à une question plus générale, le maréchal nie absolument que l'armée ait jamais manqué de munitions, et il cite à cet effet divers exemples très-concluants.

Pour prouver d'ailleurs que l'armée du Rhin n'a pas manqué de munitions, le maréchal produit ce chiffre décisif. L'armée du Rhin a brûlé 3 millions 500 mille cartouches et quand elle a capitulé il lui en restait 13 millions.

Sur une question du président, le maréchal Leboeuf déclare que rien n'était plus facile que de rétablir en quelques heures, en moins d'une nuit, l'équilibre entre deux corps au point de vue des munitions. L'un a été fortement engagé, l'autre très-peu, rien de plus simple que d'envoyer des munitions de l'un à l'autre.

Cette question du président et la réponse du maréchal ont une grande importance en ce qu'elles se rapportent directement à la bataille de Rezonville.

Nous nous souvenons en effet que le maréchal Bazaine a déclaré que dans la nuit du 16 au 17 il était impossible d'équilibrer les ressources des divers corps d'armées qui avaient été inégalement engagés.

L'audience est suspendue.

Le général Ladmirault.

Le général Ladmirault est appelé à déposer.

Il commence par le conseil de guerre du 26 août, rappelle les discours des généraux Soille et Coffinières qui concluaient à ce que l'armée restât sous les murs de la place.

Le témoin s'occupe ensuite de la bataille du 31 en se bornant au rôle rempli par le 4e corps, rôle beaucoup moins considérable que celui du 3e corps.

Interrogé par le président sur la question de savoir s'il a été arrêté de la marche de l'armée de Châlons, le général Ladmirault répond négativement: pas un mot n'a été prononcé à ce sujet.

Le général Frossard est ensuite interrogé.

Appelé ce qui a été dit à la ferme de Grimont, notamment les discours du général Coffinières, le général Frossard déclare qu'il partageait l'opinion du gouverneur de Metz et que la place, dans l'état de défecte où elle se trouvait, ne pourrait faire une bien longue résistance si l'armée s'éloignait.

Le général fait ensuite le récit de l'affaire du 31. Comme nous devons repasser par les mêmes récits, aussi ne nous étendons-nous pas outre mesure sur les diverses phases de cette bataille de Servigny, et nous bornons-nous aux indications principales, celle-ci entre autres: le général Frossard affirme, comme les autres chefs de corps, que pas un mot n'a été dit, à la ferme de Grimont, de la marche de l'armée de Châlons.

Dans la pensée de tous les généraux, le séjour de l'armée sous Metz n'était que momentané; il s'agissait tout simplement de reconstituer les cadres, de réapprovisionner l'armée, et ce travail accompli, on devait reprendre la campagne.

Le général Jarras

Le général Jarras s'exprime très-longuement sur les diverses opérations militaires, sans donner de renseignements particuliers sur un point précis. Les fonctions de chef d'état-major du commandant en chef, en lui donnant une responsabilité générale, empêchaient que son attention ne se portât, plus particulièrement sur une question. Il n'y a donc rien à citer de cette très-longue déposition, qui se borne à confirmer tout ce qui vient d'être dit.

Citons seulement un fait: interrogé par le commissaire du gouvernement sur les ordres que le maréchal Lewal avait pu reporter le 23 d'après le colonel Lewal, il est comme un pressenti qui s'était passé quelque chose.

Ceci est très-important, si l'on se

# Nouvelles du Matin

PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

9 novembre.

La commission des quinze est constituée : M. de Rémusat est président, comme je vous l'ai annoncé ; vous savez d'ailleurs que le rapporteur n'est désigné qu'après la séance ou les dernières décisions ont été prises. On parle de M. Léon Say et de M. Casimir-Perier ; mais j'ai lieu de maintenir mon renseignement d'hier : c'est M. Casimir-Perier qui sera nommé.

On se demandait à la droite aurait un candidat, l'échéec étant assuré : elle s'est décidée au dernier moment à porter ses voix sur M. Wolowski, le concurrent heureux de M. Perrot, député monarchiste.

La manœuvre était habile, puisqu'on avait la chance d'enlever à la majorité la voix du candidat lui-même ; mais M. Wolowski ne s'est pas prêté à cette combinaison. Voici comment s'est passé ce singulier incident : M. Lefèvre-Pontalis (Antonin), membre du centre-gauche comme M. Wolowski, mais commissaire élu par la droite, s'était fait fort de décider son collègue ; il va donc à lui dans la salle des Pas-Perdus. — M. Wolowski, mes amis de la minorité me chargent de vous dire qu'ils ont l'intention de vous porter à la présidence de la commission ; seulement il faut que vous votiez pour vous-même, sans quoi nous ne serions que sept : M. de Rémusat votera d'ailleurs pour lui-même. — Très-bien, répond M. Wolowski ; mais avant de vous donner une réponse, je m'en vais consulter M. de Rémusat.

Vous voyez d'ici la figure de M. Antonin Lefèvre-Pontalis. Inutile de vous dire que M. de Rémusat a représenté à M. Wolowski la nécessité de rester uni à ses amis du centre gauche qui l'avaient élu, d'ailleurs, contre un député de la droite afin de grossir la majorité hostile à la proposition Changarnier, dans les termes où cette proposition a été présentée. M. Wolowski n'a pas hésité à sacrifier le fauteuil de la présidence aux intérêts de la république conservatrice, et la droite en a été pour sa courte honte.

Vous avez recueilli déjà sans doute des bruits et des rectifications touchant la crise ministérielle ; il est certain que le cabinet a déposé hier sa démission entre les mains du maréchal, qui s'est empressé de ne pas l'accepter. Le cabinet n'a pas insisté, et pourtant c'est le dernier, peut-être même le premier service qu'il aurait pu rendre au maréchal, après l'avoir compromis dans une série d'imprudences et d'erreurs ; il suffit de citer le message, ce document mort-né entre les mains de son inspirateur probable, le duc de Broglie.

Il est clair que le vice-président du conseil, dont l'avis est prépondérant auprès du maréchal, s'est fait fort de rallier sur la prorogation de dix ans sans conditions une majorité de 35 ou 40 voix. Or, l'ajournement des lois constitutionnelles, qui n'est pourtant au fond qu'une question de procédure, n'a réuni que 14 voix, et encore a-t-il fallu convoquer le cabinet et les arrière-ban des ambassadeurs et des absents de tout ordre. A peine cette majorité si difficilement est-elle formée dans l'Assemblée qu'elle se détraque dans les bureaux.

Une dictature qu'on espérait enlever tambour battant dans la nuit de samedi au plus tard se trouve remise aux mains d'une commission qui veut des garanties et n'acceptera pas l'homme sans les institutions.

Le travail des ministres en ce moment, c'est de persuader au maréchal que la majorité sortie des bureaux est une majorité factice, une majorité de hasard qui, devant l'Assemblée, redeviendra ce qu'elle est en réalité : la minorité. Le maréchal pourra répondre qu'une majorité, à la merci d'une réunion dans les bureaux, est une base d'opération bien créature pour un gouvernement qui veut être fort. La majorité des 14 n'est pas d'ailleurs bien solide, puisque quelques-uns des députés qui en font partie repoussent la continuation du provisoire préconisé par le message.

Je suis sûr cependant que le maréchal est poussé par ses conseillers dans la voie de la résistance à outrance. On parle déjà d'un message qu'il adresserait demain à l'Assemblée pour lui demander de peser sur les travaux de la commission. Les journaux officieux, les mêmes qui avaient loué les sages lenteurs de la commission des Trente, protestent avec violence contre tout délai ; on ne peut pas, disent-ils, laisser le pays dix jours de suite dans l'incertitude. Or, la proposition Changarnier a pour but de l'y laisser dix ans, puisqu'elle est l'organisation du provisoire pendant la durée des pouvoirs du maréchal.

Mais on ne se met pas en peine de ces futilités contradictoires. Puis on a l'argument législatif, si cher à nos feuilles monarchistes ; si la restauration ne se fait pas, disaient-elles récemment, le maréchal se retire ; si la prorogation ne se fait pas, le maréchal se retire encore. Espérons que la première expérience a suffi pour éclairer l'Assemblée et le public sur la valeur de cet argument.

La question s'est posée hier au sein de la commission : la minorité demandait qu'il y eût séance dimanche, ce qui n'a pas été accepté. Elle demandait ensuite qu'il y eût deux séances lundi, ce qui a été encore repoussé. On s'est décidé à faire tranquillement et raisonnablement les choses, et la première séance a été fixée à lundi midi.

Il paraît que la droite a manifesté le plus vil mécontentement, et que M. Lambert Sainte-Croix, en particulier, s'est écrié : « Ils vont trainer les choses en longueur, voilà le secret de la comédie ! »

La commission a l'intention d'appeler le maréchal de Mac-Mahon pour lui demander des explications sur le sens qu'il attache à la proposition Changarnier et sur la portée qu'il a voulu donner à certains passages du message ; elle appellera ensuite le duc de Broglie ; mais comme il est probable que le maréchal, ne voulant pas se présenter lui-même, enverra le vice-président du conseil, la commission fera d'une pierre deux coups.

Tous les feuilletons dramatiques des journaux de Paris sont remplis par le compte-rendu de l'Oncle Sam, en sorte que j'arrive un peu tard pour les supplier utilement ; mais comme vous ne pouvez pas tout lire, je vais vous dire quelques mots de cette nouvelle pièce de Sardou.

1<sup>er</sup> acte. — Le salon d'un paquebot américain. Un jeune marquis français voyage pour son plaisir ; il retrouve une jeune femme venue aux Etats-Unis pour liquider la succession d'un riche parent et qui n'a pu encore en venir à bout, grâce à tous les obstacles que la législation et la magistrature transatlantiques opposent au triomphe des droits les plus élémentaires. Le jeune homme ne sait rien de l'Amérique ; il a donc pas mal d'illusions que la jeune femme détruit une à une par un feu d'artifice de tableaux, de portraits-charges et d'anecdotes caractéristiques. Justement le bateau est orné de tous les types nécessaires à la démonstration de notre spirituelle philosophie, qui les croque vivement à mesure qu'ils défilent.

Cette scène est détaillée par M<sup>me</sup> Fargueil, qui joue le rôle de ce Desgenais femelle, avec ce talent à l'emporthèque que vous connaissez ; il y a beaucoup de mots du reste et quelques-uns de tout à fait heureux. Seulement la peinture est à la fois trop solennelle et trop chargée : on n'a pas tant d'esprit et on ne fait pas si bien rire quand on a simplement et modestement raison. La charge enlève tout crédit au portrait, et la parodie tue la pièce.

Entre autres passagers plus ou moins fantaisistes, se trouve toute une famille américaine, la famille Tapplebot, dont le chef est Samuel Tapplebot, dit le Vieux Sam ou l'oncle Sam, lequel est un véritable papa Benoîtton, transporté de Paris à New-York sans trop d'avaries ; toutes les variétés de la famille Benoîtton sont également réunies autour de ce bourgeois qui a toujours l'air étonné de ce qui se dit et se fait dans son pays et dans son milieu. C'est un Américain qui n'a pas encore l'habitude de l'être. Il a naturellement des filles et de charmantes, qui pratiquent la flirtation et le divorce avec la désinvolture la plus parfaite. L'une d'elles voit le marquis de Rochemaure, s'informe de ce qu'il est, le couche en joue à titre de futur mari et commence aussitôt, ainsi qu'elle le dit elle-même, ses opérations par une poignée de main familière pour commencer et par une oeillette pour finir.

2<sup>e</sup> acte. — Le marquis va se loger naturellement dans le voisinage de miss Sarah, car miss Sarah lui a donné naturellement l'adresse de son oncle Tapplebot. Au second acte, ces jeunes filles offrent un thé à leurs amies et amis et la soirée se passe librement, à l'américaine, c'est-à-dire sans l'ombre du moindre représentant autorisé des ascendants. La flirtation commence aussitôt, les couples s'installent dans des causeries et notre Français ouvre naturellement les hostilités, contre la belle Sarah ; il trouve avec surprise une jeune fille positive comme un comptoir, qui lui demande des renseignements sur sa famille, sa fortune, la qualité et le rapport de ses terres et finalement lui fait signer sur un carnet ces mots : « J'aime miss Sarah en vue du mariage. » Puis lui propose une partie de campagne aux environs de New-York, ce qu'il accepte naturellement avec enthousiasme.

3<sup>e</sup> acte. — Notre marquis reparait, retour de la campagne, mais dans quel état ! Miss Sarah, après avoir agacé son cavalier par mille coquetteries, l'a planté là brusquement sans dire où elle allait. Mais pendant cette expédition, le jeune Français, qui croyait à une bonne fortune vulgaire, s'est pris d'un amour fou pour la charmante, mais inflexible Sarah. Il faut qu'il la retrouve à tout prix. Elle est revenue chez son oncle, et tout le monde croit à un calcul machiavélique : se faire épouser par le marquis ou lui demander de fort dommages intérêts, à l'américaine.

Point du tout : elle aime le marquis et le plus sincèrement du monde ; la jeune fille froide et calculatrice, qui voyait dans le mariage une affaire, est en proie à l'amour le plus violent et le plus désintéressé. Bien mieux, elle a senti ce que les mœurs américaines avaient de choquant pour un Français, pour un marquis de Rochemaure, et elle se trouve tout à coup et naturellement avoir cette réserve que l'éducation européenne impose aux jeunes filles. L'amour a transformé ses sentiments et ses manières. Ainsi quand elle voit le marquis et que le marquis lui adresse une déclaration des plus passionnées, elle recule épouvantée, et la coquetterie de la veille est devenue la plus sainte des pudeurs. Le marquis, subitement éclairé, se jette respectueusement à ses pieds en l'appelant ma femme.

La pièce pourrait finir là, et elle y gagnerait même beaucoup, car le public a beaucoup applaudi cette scène vraiment humaine, admirablement jouée par M<sup>me</sup> Barthet, une débutante pleine d'avenir, et par Abel, un jeune premier fort distingué, quoiqu'un peu sec. Mais Sardou n'a pas voulu en rester là ; il restait le carnet où le marquis avait signé et qui devait pourtant servir à quelque chose.

Ceci donne lieu au 4<sup>e</sup> acte : le père Benoîtton, pardon l'oncle Sam, écoutait à la porte avec quelques amis de la famille et un avocat qui veut épouser miss Sarah. On rédige un procès-verbal de la scène d'amour qui s'est terminée par ce mot décisif : Sarah ! Ma femme ! Et on signifie au jeune homme qu'il doit épouser la jeune femme compromise ou payer des dommages-intérêts. Le Français, qui croit miss Sarah d'accord avec les écouteurs de porte, sort furieux en jetant un regard de mépris sur la jeune fille et en s'écriant : Envoyez-moi la note !

Il s'agit maintenant, pour Sardou, de ramener à la jeune fille son fiancé mal informé et repentant ; au moment où l'on discute les conditions de la transaction pécuniaire entre l'avocat et la jeune Française, qui s'est chargée des intérêts de son compatriote, miss Sarah paraît son carnet à la main ; elle lit la déclaration du marquis, puis la déchire en s'écriant : Vous m'avez méconnue, monsieur, je vous rends votre liberté.

Le marquis se jette aux pieds de la jeune fille et l'épouse.

Je ne vous parle pas d'un duel au revolver entre l'avocat et le marquis ; il n'y a absolument aucun rapport avec la pièce et elle lui fait à la fin tomber. Mais une satire de mœurs américaines sans un duel au revolver, dans un appartement, cela n'était pas possible.

En somme, on a trouvé le premier acte extrêmement gai, le second profondément ennuyeux et trop chargé au point de vue de la flirtation, le troisième très-réussi, le quatrième tout à fait mauvais. Vous voyez que la pièce ne vaut pas le bruit qu'elle a fait et que les amateurs d'une Amérique vraie pourront la chercher ailleurs, à Philadelphie par exemple, l'année prochaine.

publicains dit qu'une démarche a été faite auprès de M. Wolowski au nom du haut commerce parisien.

Les délégués se sont retirés très-satisfait de ces déclarations fermement républicaines de M. Wolowski.

Marseille, 9 novembre.

Les autorités militaires, judiciaires et civiles, la chambre de commerce, le tribunal de commerce, et le corps consulaire ont assisté à la messe solennelle célébrée par l'évêque.

Tout s'est passé dans un ordre parfait.

Madrid, 8 novembre.

La Gazette publie des décrets ordonnant la translation à Madrid, aux frais de l'Etat, des restes mortels de Salustiano de Olozaga, Sixto Camara et Ruiz Ponsi.

La Gazette confirme la sortie faite le 5 par les insurgés de Carthagène, sortie qui a été repoussée, et la mort de Sabariego.

Une rencontre a eu lieu entre l'armée du Nord et les carlistes à Oteiza. Le résultat est encore inconnu.

On continue d'arrêter les assassins et les incendiaires d'Alcoy.

Les courriers de France manquent.

Le maréchal Serrano, l'amiral Topeta et M. Sagasta se sont réunis aujourd'hui chez ce dernier pour discuter l'attitude du parti conservateur.

D'après la Correspondencia, le gouvernement avait envoyé à Cuba l'ordre d'exécuter fidèlement la loi à l'égard des prisonniers du Virginus.

Le bruit court que Bambetta, Cepedes, Quesada et Jesus Sol, condamnés à mort antérieurement, auraient été fusillés aussitôt que leur identité eut été constatée ; mais la nouvelle n'est pas confirmée officiellement.

Madrid, 9 novembre.

On ne sait rien de Moriones. On croit qu'il est à Estella.

Pesth, 8 novembre.

Le Reichstag hongrois a repris aujourd'hui ses séances. Le président fait connaître que M. Ghyzcy, chef de la gauche, donne sa démission de député.

Le président du conseil, M. Szlavay, résume en quelques mots les travaux de la session précédente. Il annonce que le gouvernement présentera des projets de loi ayant pour objet de remédier à la crise économique.

Parmi les projets à présenter, il signale comme les plus urgents ceux qui sont relatifs à l'établissement du budget de 1874 et à l'arrangement de la question de la Banque.

Le ministre des finances donnera, dans la séance prochaine, un exposé de la situation financière de la Hongrie.

Washington, 8 novembre.

M. Fish, ayant reçu l'assurance que les intentions de la république espagnole sont toutes pacifiques, suspendra toute décision dans l'affaire du Virginus, jusqu'à ce qu'on ait pu établir la réalité des faits.

Les journaux sont unanimes à condamner la conduite des autorités espagnoles.

Dans les cercles officiels, on croit que l'affaire amènera une crise avec l'Espagne, qui devra offrir une prompte réparation.

New-York, 8 novembre.

L'exportation d'argent pendant cette semaine s'est élevée à 300,000 dollars.

## NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Versailles, 9 novembre.

Au sortir de la séance de samedi, plusieurs députés rapportaient ainsi l'incident de la commission des 15 : M. Wolowski ayant demandé une séance pour dimanche, M. de Rémusat aurait fait entendre clairement qu'à son avis, le travail de la commission pourrait durer non seulement plusieurs jours, mais encore plusieurs semaines. M. Laboulaye aurait ajouté qu'il était occupé le dimanche au collège de France. M. Wolowski ayant proposé alors lundi, neuf heures du matin, M. Le Royer aurait déclaré qu'il était empêché par ses affaires de venir à cette heure matinale. Force a été d'ajourner la séance à lundi, midi.

On assure que les députés du groupe Casimir Perier, M. Cézanne, Caillaux, Delacour, sont en conférence permanente avec les députés du centre droit.

Dans sa prochaine séance, dit l'Evénement, la commission des Quinze demandera à entendre le maréchal Mac-Mahon.

La crise ministérielle, quoique non officielle, n'en existe pas moins. La preuve en est dans la démarche faite aujourd'hui même auprès de M. Léon Say par un membre du cabinet. Il a été demandé, au nom du ministère, à l'honorable président du centre gauche de vouloir bien consentir à l'ajournement de son interpellation relative à la convocation des collèges électoraux qui devait être discutée jeudi.

Le motif de cette demande serait précisément l'existence de la crise ministérielle. M. Léon Say n'a pu donner aucune réponse et s'est réservé de communiquer la demande à ses consignataires de l'interpellation.

Au dire de l'Opinion nationale, M. Magne, dans un entretien qu'il a eu hier soir avec le parti bonapartiste, ne nourrit aucun sentiment d'agresser à l'égard de la personne de ce dernier, qu'il avait, au contraire, une grande confiance en lui, et qu'il était prêt à soutenir une proposition de prorogation de trois années, qu'il est vraies bonapartistes ne pouvaient faire plus, mais que, dans cette limite, le président de la République pourrait compter sur leur dévouement.

L'Opinion ajoute que le maréchal serait demeuré inflexible.

On parle beaucoup à Versailles, d'une entrevue assez longue qui aurait eu lieu la veille au soir, entre le maréchal Mac-Mahon et le duc d'Aumale, au sujet, dit-on, des derniers incidents du procès de Trianon.

## DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 9 novembre, 8 h. 40 soir.

Les bruits sont aujourd'hui plutôt favorables à une transaction sur la proposition Changarnier, transaction qui est considérée comme favorable.

Le maréchal de Mac-Mahon, en grand uniforme, M. Buffet, tous les ministres et de nombreux députés assistaient aujourd'hui à Versailles aux prières pour l'Assemblée.

La réunion de la gauche républicaine a examiné aujourd'hui la proposition Turquet pour l'appel au peuple.

La proposition a été vigoureusement attaquée et défendue.

Le Soir dit que M. Grévy a combattu cette proposition.

Paris-Journal annonce que l'évêque de l'île Saint-Pierre, près Terre-Neuve, a été assassiné par un nommé Pelletier qui s'est livré lui-même aux autorités.

Le comte Ladislas Zamoycki est mort hier à Paris. Ses obsèques auront lieu demain.

L'emprunt sur le boulevard a fait 91.30.

Paris, 10 novembre, 5 h. 5 matin.

La réunion de la gauche qui a eu lieu hier, on a décidé de prier le centre gauche de ne pas consentir à l'ajournement de l'interpellation Léon Say.

M. Bethmont serait chargé de développer l'interpellation.

Une note de plusieurs journaux ré-

## DEPECHE PARTICULIERES

Du JOURNAL DE LYON

Paris, 9 novembre, 3 h. 40 soir.

Hier à la commission de prorogation 7 commissaires ont déclaré être opposés à l'établissement de l'exécutif avant le vote des autres lois constitutionnelles, sept voteront la prorogation, un est disposé à la conciliation.

Aujourd'hui à la réunion de la gauche divers amendements proposés concluent à ce que le président de la République ne puisse être nommé avant que la loi organique n'ait défini ses pouvoirs et le mode de son élection.

Paris, 9 novembre, 4 h. 10 soir.

La commission de prorogation confèrera directement avec le maréchal, non avec le ministère.

Selon le résultat de l'entretien, l'interpellation de jeudi sera maintenue ou retirée.

## Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles de Lyon.

Séance du 1<sup>er</sup> août 1873.

PRÉSIDENCE DE M. DELCROS.

M. le président donne connaissance du rapport qui a été transmis à la préfecture pour être soumis au conseil général, sur les travaux de la Société pendant l'année courante.

Pour répondre à une invitation de l'Association pour l'avancement des sciences, la Société a décidé qu'elle sera représentée aux séances du congrès par son bureau ; M. Piaton est prié de s'adresser aux délégués de la Société.

M. Piaton présente un travail de M. Gouard sur les zéolithes d'Auvergne ; il est prié de transmettre à l'auteur les remerciements de la Société.

M. Merget donne, pour prendre date, quelques détails sur une série d'expériences tendant à montrer que l'entrée de l'acide carbonique ont lieu pour les stomates et non pour la cuticule, comme quelques savants l'avaient avancé. Pour le moment, M. Merget n'y revient qu'en passant ; il se propose d'y revenir et de faire connaître ultérieurement, d'une façon complète, les expériences que ses nouveaux procédés d'investigation lui permettent de réaliser.

M. Mulsant dit qu'il averti du danger par le mémoire publié au sujet de la dévastation des bois du Pilat. M. le préfet de la Loire a poursuivi devant les tribunaux les héritiers de M. de Mondragon. Ces derniers, qui malheureusement ont gagné en première instance, seront poursuivis en appel, car on sent la nécessité de s'opposer par tous les moyens possibles à la dévastation des bois qui protègent les flancs des montagnes.

M. Delcroz fait connaître le projet présenté par M. Dupuy de Lôme à l'Académie des

AIN. — Il y a quelque temps, le sieur Buvet (Alexandre), marchand de poissons, à Bourg, avait, de compagnie avec un nommé Rousseau, pêché clandestinement dans un étang. Rousseau a été arrêté pour ce fait.

Se voyant sur le point de partager le sort de son compagnon et redoutant pour lui, cette fois, une très-forte condamnation, car c'est la 7<sup>e</sup> qu'il aurait subie, Buvet déclara qu'il ne se laisserait point arrêter.

Il acheta un revolver, appela un voisin pour le lui montrer et tira un coup en l'air comme pour l'essayer.

Le voisin qui, paraît-il, manque de goût pour les détonations de ce genre, redescendit effrayé. C'est alors que Buvet s'est tiré trois coups de revolver sous le menton. Il est tombé raide. Il était âgé de 48 ans, marié et sans enfants.

SAÛNE-ET-LOIRE. — Le 31 octobre dernier, la femme Motte, de Marnay, se rendait à Chalonnay sur une voiture ou avaient pris place avec elle trois de ses voisines, la veuve Bourdaillet, les femmes Tâhisset et Chetor. En traversant le pont du Grison, au territoire de Saint-Cyr, le cheval, tout à coup, prit peur et, reculant brusquement, jeta le véhicule dans la rivière, à un endroit où elle n'a pas moins de deux mètres de profondeur. Aux cris poussés par les quatre malheureuses femmes survint le sieur Louis Pajoux, cultivateur à Maruay, qui put les retirer de l'eau où elles allaient inévitablement périr. Coupant ensuite les harnais du cheval, il parvint également à le sauver, et, grâce à cette active et courageuse intervention, l'accident se réduisit à moins que rien, puisque, d'après notre immortel fabuliste, certaines gens disent que « ce n'est rien qu'une femme qui se noie ».

BOUCHES-DU-RHÔNE. — On nous assure qu'il y a en ce moment pénurie d'ouvriers maçons dans le département de Constantine, et que les ouvriers de cette profession qui se recrutaient dans cette partie de l'Algérie trouveraient facilement à s'y occuper.

L'administration serait disposée à accorder un certain nombre de passages gratuits à ceux qui en feraient la demande accompagnée d'un certificat de bonnes vie et mœurs. Les demandes devront être adressées par écrit à M. le préfet des Bouches-du-Rhône.

AUDE. — Un triste événement a douloureusement impressionné les habitants de la ville de Carcassonne.

P. Tournier, âgé de 22 ans, élève en pharmacie chez M. Guibert, rue des Carmes, s'est donné hier, volontairement la mort, en avalant un flacon d'acide prussique médicamenteux. Il a laissé sur le comptoir de l'officine un billet adressé à sa mère où il la priait de se consoler reportant sur son plus jeune frère l'amitié qu'elle avait pour lui. Je suis hydrocérique, disait-il à la fin du billet, et la vie m'est insupportable.

Il a mis fin à ses jours à neuf heures du matin, après s'être enfoncé à clef dans le magasin de drogues où il a été trouvé, le corps raidi, la face injectée, tenant encore le vase qui avait contenu le poison.

Depuis quelques temps Tournier donnait des signes d'aliénation. Il fumait et mâchait du hachich, buvait des liqueurs fortes, et quoique d'un caractère en apparence doux, il affectionnait, dans la conversation, des scènes de meurtre et de carnage.

Un jour, il y a peu de temps, il manifesta sérieusement à un de ses camarades, en promenade avec lui, le désir qu'il avait de le précipiter dans le canal.

La dernière foire de Trèbes, on le trouva étendu derrière le cimetière du village, évanoui.

Après ces renseignements, qui sont des plus précis, il faut plaindre le malheureux Tournier qui était en démenée, plaindre surtout sa pauvre mère, malheureuse veuve qui se trouve plongée dans le plus profond désespoir.

LANDES. — On s'entretient beaucoup dans les Landes d'un crime atroce qui a été commis, il y a quelques jours, à Ygos. Un homme s'est introduit, muni d'une hache, dans un but de vol, chez la dame B..., et l'a assassinée au moment où elle faisait sa prière du soir.

La justice s'est transportée sur les lieux pour procéder à une enquête.

On parle d'un nouveau crime qui vient d'être commis à Morcenx. Mardi, la justice a dû se rendre sur les lieux.

Les éditeurs Michel Lévy font paraître la troisième édition de Clotilde Martory, par Hector Malot, les deux premières ayant été épuisées en quinze jours. Ainsi s'affirme le succès de ce roman qui, en mêlant les scènes dramatiques de la vie politique aux scènes touchantes de la vie intime, continue la veine si heureusement ouverte par *Mariage sous le second empire*. Dans ce livre M. Hector Malot nous peignait les mœurs et les hommes des dernières années de l'empire, tandis que dans *Clotilde Martory* il nous fait assister à la naissance de ce gouvernement et nous montre comment il s'est établi, sur quels hommes il s'est appuyé, quels moyens il a mis en œuvre pour faire un coup d'Etat. Ce tableau des coulisses politiques est une étude pleine d'un puissant intérêt d'actualité à un moment où les intrigues et les conspirations nous remettent sous les yeux un spectacle dont nous avons été les témoins de 1848 à 1851.

AVIS URGENT. — La maison G. PICON, de Philippeville (Algérie), a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que le dépôt de son produit, l'Amer africain, est transféré rue de Condé, 40, chez MM. J. DAVID et FILS FRÈRES.

PRÉPARATION AUX DEUX BACCALAURÉATS. Examen de grammaire et du volontariat d'un an. Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire spécial d'après les programmes officiels.

Personnel de professeurs licenciés. — Succès certains.

S'adresser à M. Palud, libraire de l'Académie, rue de la Bourse. 2000

La Grande Maison, place des Jacobins, 4. Lyon. — Habillements pour hommes, jeunes gens et enfants. — Perfection et bon marché. — 5 récompenses ; médaille d'or.

## DÉPÊCHES D'HIER

SOIR. — 3 HEURES.

Suez, 8 novembre, 5 h., soir.

L'Iraouady est arrivé à 8 heures du matin avec les malles de l'Indo-Chine, 1,315 balles de soie, 550 colis de thé, 5,035 colis de riz, 2,485 colis de poivre, 1,682 colis de rotins, 1,900 colis de café, 920 colis de peaux, 1,400 colis d'étain et 895 colis divers pour Marseille ;

611 balles de soie, 95 colis divers et 14,094 colis de thé pour Londres.

En attendant notre poète.

Ne nous donne-t-il pas dans ces quelques vers un tableau des plus réjouissants de la France d'aujourd'hui, et ne fera-t-il pas regretter à quelques-uns cette époque de libre commerce ?

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

En attendant notre poète.

Corde, lisons-nous dans le Tour du Monde, commence par lui et se poche un large cône de fort papier et replié sur lui-même comme un bonnet, puis le fixe sur sa coiffure à l'aide d'un cordonnet et, sous ce léger et écroulé d'ardoise, il se cache les cheveux les plus touffus.

L'onde passée, il secoue son papier, le remonte dans sa poche et continue sa promenade sans avoir à traîner, comme l'Européen, un appareil ruisselant d'eau qui devient vite une source d'un véritable fleuve.

Qu'un Parisien moins routinier s'avise d'imiter le remède d'un semblable système, il y a tout à parier qu'une escorte de parapluies, de gombalis et d'armées de papier s'élèvera autour de lui et le considérera comme un fou et un animal étrange, de police encoeuré si le zèle de quelque agent de l'ordre ne veut pas en lui un perturbateur de l'ordre public. Mais cette mode, au fond très-raisonnable, nous vient d'Angleterre ou d'Amérique, adieu le traditionnel parapluie de papier, à la moindre pluie une armée de parapluies imperméables apparaît tout d'un coup sur les têtes de tous les passants pour disparaître non moins subitement au premier rayon de soleil.

Un lecteur ennemi des parapluies.

En feuilletant hier un vieux bouquin, nous sommes tombé sur une *Chanson des cris populaires*, et il nous a semblé qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à rapprocher ces cris du milieu du seizième siècle de ceux que nous entendons aujourd'hui.

En premier lieu, il faut constater que les progrès ou plutôt que les exigences de la civilisation ont beaucoup diminué le nombre de ces cris. Il y en a cependant toute une série qui est restée, c'est celle qui a rapport aux objets de consommation de première nécessité. On crie aujourd'hui, comme alors, des allumettes, du savon, du sucre, mais on ne crie plus : Fusils, bons fusils, parce qu'on n'a plus besoin de pierre à fusil pour allumer l'armadou.

Les cotrets secs, gros fagots, sèches bourrées, ont maintenant élu domicile chez le charbonnier. Ils sont remplacés dans la rue par : Copeaux ! copeaux ! Vieux souliers, fait partie de la spécialité du marchand d'habits avec les vieux galons, ferraille à vendre, ou, comme on disait alors :

Qui a de vieux chapeaux !  
Vieux bonnets, vieux fers, vieux drapeaux !

Quant aux œufs frais, ils sont restés chez le marchand des quatre saisons, qui ne vend plus : Gélés, choux gélés, mais toujours avec un appel un peu modifié :

Salade, belle salad !  
Beux choux blancs, ma belle poirée !...  
A mes beaux cerneaux, noix nouvelles !  
Cependu, poires de certiau !

Les poires d'Angleterre du temps, abricots, citronnelles, carottes, panais, pois verts, fèves de marais,

Beux poireaux, gros navets de table !  
Beux bouquets !  
Qui veut du bon lait ?

n'appartient plus qu'à la prétendue laitière de campagne.

Un petit métier presque disparu est celui de mercier ambulants. Il n'y a guère que dans les villages qu'on entend encore :

A la fine aiguille !  
Ruban blanc, ruban, beaux lacets !

Le remouleur a tenu bon. Il est probable qu'il accompagnera son cri :

Emouleur ! gagne-petit !

d'un bruit analogue à celui qu'il fait encore aujourd'hui en frottant sur sa meule le dos d'un couteau.

J'ai la mort aux rats, aux souris !  
s'entend encore par fois comme :

Entonnours ! bons forêts et vrilles !

Le porteur d'eau :

Qui veut de belle eau !

à complètement disparu, depuis peu cependant les conduites d'eau dans toutes les maisons l'ont tué, et l'usage généralisé des fontaines filtrantes a supprimé du même coup l'entreprise des eaux clarifiées.

On a réuni, dans de luxueuses boutiques, les fromages de toutes les provinces, et cependant on entend encore crier dans la rue, sinon :

Fourmaigre hors de Milan !  
au moins en français d'à présent :

Fourmage de crème, fourmage !

Le marchand d'encre, celui de noix à noircir ou de cirage, celui de pain d'épices pour le cœur traitent toujours leurs petites voitures. On vend moins de choses chaudes comme : fèves cuites toutes chaudes, mais toujours des marons et des poires cuites.

On peut entendre aussi le marchand de souliers et le chaudronnier-tamouir. Les marchands de pierre noire visitent sans crier les chantiers de tailleurs de pierre ou de charpentiers, et ceux de balais sont considérablement réduits depuis qu'il n'y a plus d'Alsaciennes pour se livrer à ce petit commerce.

Le poisson se crie ! :

Harang frais, maquereau de chasse  
... à l'écaillé vive,  
Carpes vivres, carpes vivres,  
Beaux merlus,  
Tripes de morue !

L'asperge, la peau du lapin, les melons et les artichauts ont leur place, qu'ils sont conservés dans cette curieuse nomenclature, et aussi le remouleur :

A ramoner la cheminée,  
Haut et bas !

Mais il y a des choses qui ont disparu. D'abord les chansons :

A deux liards les chansons tant belles !  
et aussi les métaux précieux.

On achetait et vendait alors librement le vieil argent comme la ferraille. Nous trouvons ces cris :

Argent cassé, vieille monnaie...  
Argent de fio trébuchet  
A treute écus l'émeraude  
Et l'anneau de grand valetur !

et aussi le blé, la paille et le vin :

Gerbe de froment, foires (paille) nouveau, foire  
A quatre deniers la pinte  
Gentil vin blanc et clairlet !

Les pêches ne se recommandaient pas encore de Montreuil, mais de Corbeil ; les figues, de Marseille et le chervin, de Troyes.

Ainsi vont, oriant par les rues  
Leurs états chacun tous les jours,  
Et terminant notre poète.

sciences, pour établir des communications faciles et rapides entre la France et l'Angleterre, au moyen de navires capables de recevoir les trais entiers de voyageurs et de marchandises qui seraient transportés tout d'un bloc d'un côté à l'autre du détroit.

La condition de tirant d'eau se trouve remplie à Douvres, mais il n'en est pas de même à Calais où le tirant d'eau n'est, à marée basse, que de deux mètres.

M. Dupuy de Lôme a donné, pour cette dernière ville, le plan d'un port nouveau qui aurait en tout temps la profondeur convenable.

Le secrétaire, P. LORENTI.

REVUE FINANCIÈRE

Il semble que la Bourse entre dans une nouvelle phase. Les prévisions politiques de la spéculation ne s'étant pas réalisées, nous allons avoir à supporter les conséquences d'une déplorable situation financière.

Le marché monétaire est de plus en plus défavorable. A Londres les retraits de numéraire ont contrainst la Banque d'Angleterre à élever le taux de son escompte successivement à 3 et à 9 0/0.

Les facilités commerciales sont à l'ordre du jour aux Etats-Unis. Le haut commerce paie tribut à son tour, et les recouvrements sont devenus très-difficiles.

La situation de la Banque de France n'a pas empiré.

Pourtant, malgré les rentrées importantes

qu'adonné l'échéance de fin octobre, le bilan de cette semaine accuse une nouvelle augmentation de 1 milliard dans le chiffre de la circulation.

Le contre coup des nouvelles de Londres fait craindre que notre grand établissement se voie obligé d'élever aujourd'hui le taux de son escompte à 7 0/0; le conseil de régence a été convoqué pour aujourd'hui; nous recevons à l'instant la nouvelle que cette élévation a eu lieu.

Le ministre des finances vient de publier l'exposé du budget 1874.

Ce budget se solde par un déficit de 178 millions, auquel on pourvoit: 1° par une réduction de 40 millions dans les dépenses des divers ministères; par l'établissement de 149 millions d'impôts nouveaux.

Le Londres est en grande hausse à 25 55, sur l'élevation de l'escompte.

Le marché de l'or vient aussi de se réveiller subitement; il y a des demandes suivies à 2 fr. pour mille.

(Circulaire du Crédit Lyonnais.)

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

HAUTE-SAÏONNE, 8 novembre.

Table with columns: SOIES, PRIX, etc. listing various silk types and their prices.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SOIES, PRIX, etc. listing weighed silk bales and their prices.

Table with columns: SOIES, PRIX, etc. listing various silk types and their prices.

VALÈNCE, 8 novembre.

Table with columns: SOIES, PRIX, etc. listing various silk types and their prices.

Table with columns: SOIES, PRIX, etc. listing various silk types and their prices.

BULLETTIN COMMERCIAL.

Paris, 8 novembre.

Les blés sont fermes de 38 à 40, mais les affaires ont peu d'activité.

Les seigles fermes et demandés de 26 75 à 27. Les orges de 26 25 à 27, et les avoines de 20 50 à 21 les 100 kilos.

En spéculation, les prix sont stationnaires. On cote courant, 38 2; décembre, 38 75 à 39; 4 premiers, 39 les 100 kilos, conditions de Paris.

Les farines de consommation restent fermes aux cours précédents de 83 à 87 le sac de 159 kilos, toile à rendre; marque Darblay, 87.

Les farines de spéculation restent dans la même situation de fermeté avec des affaires insignifiantes, à midi on cotait 84 marques, courant, 87 25 à 87; décembre, 87 à 86 75; 4 premiers mois, 86 75 à 86 50.

Huiles de colza. — Les affaires sont très-calmes, les prix très faibles et en baisse sur le rapproché, tous sur le livrable.

Disponible, 83 50; courant, 83 50; décembre, 84 25 à 84; 4 premiers, 86; 4 à 2, 83; 4 derniers, 81 50.

Cotons. — Calmes. On a traité une trentaine de balles Tarsous à 75 les 50 kilos.

Laines. — Fermes. On a fait 30 balles Doukour à 240 et une vingtaine de balles Erzerum Péladé à 210 les 100 kilos.

Produits résineux. — 30 pièces essence de térébenthine à 71 les 100 kilos.

Sucres. — 700 sacs Guadeloupe usine 2° et 3° jet de 55 à 58 50.

Cafés. — 200 sacs Costa-Rica à 128, 300 sacs Guayra non gragé à 127, 235 dito ditto à 127 les 50 kilos.

Havre, 8 novembre. Marché calme, tendance lourde. Ventes, 600 balles. Très-ordinaire Louisiane disponible, 111 fr.; très-ordinaire Géorgie disponible, 114 fr.;

Observations météorologiques du 9 novembre. PAR J.-K. PASSE, DE LA MAISON GAUFFRE ET BARLOT, Opticiens, 12, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Table with columns: THERMOMÈTRE, BAROMÈTRE, etc. showing weather data.

SPECTACLES DU 10 NOVEMBRE

GRAND-THEATRE

LA JUIVE, grand opéra en 5 actes.

THÉATRE DU GYMNASSE

LA FILLE DE MADAME ANGOÏ, opérette-bouffe en 3 act.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

NOS BONS VILLAGEOIS, comédie en 5 actes.

DENTISTES AMÉRICAINS

32, rue de Lyon, 32

Obligations Ottomanes.

Le 23° tirage des Obligations des Chemins de fer de la Turquie, garanti par le Gouvernement impérial, se fera le 15 décembre.

COURS GRATUITS

pour les deux sexes, à 9 heures du soir.

DOCTEUR MOURCQ

dentiste

15, rue de Lyon, 15

Eaux minérales

de VALS (Ardèche)

Source Juliette

Source Saint-Pierre

Source Saint-Étienne

Source Saint-Jean

Source Saint-Louis

Source Saint-Marcel

Source Saint-Nicolas

Source Saint-Roch

Source Saint-Sébastien

Source Saint-Victor

Source Saint-Yves

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me RUBY, avoué à Lyon, rue Centrale, 31.

Séquestre

Suivant ordonnance de référé rendue par mon lord le président du tribunal civil de Lyon, le quatre octobre mil huit cent soixante-treize, enregistré, expédié en forme et signifié, Me Ruby, avoué, a été nommé séquestre judiciaire des biens du sieur Casmesca, libraire, demeurant à Lyon, rue Gasparin, 8.

En conséquence, les créanciers sont invités à produire entre ses mains leurs titres de créance dans le délai de dix jours, sous peine de forclusion.

Pour extrait: Signé: A. Ruy.

Etude de Me PEIRON, avoué à Lyon, rue d'Algerie, 12.

Aux termes d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal de commerce de Lyon, le dix-sept octobre mil huit cent soixante-treize, enregistré, expédié en forme exécutoire, Entre:

Monsieur Joseph-Casimir Bourgade, sous-lieutenant au 86e de ligne, en garnison à Lyon, et M. Louis Chazette, marchand de vins, demeurant à Lyon, rue Claude-Louis, 11.

Il a été ordonné que le sieur Bourgade, expert teneur de livres, demeurant à Lyon, place de la Miséricorde, n. 6, a été nommé liquidateur de la société ayant existé entre les parties sus-nommées, laquelle a été dissoute amiablement, au lieu et place de

M. Louis Chazette, précédent liquidateur, et que tous les pouvoirs lui sont conférés à cet effet.

Des extraits dudit jugement ont été déposés conformément à la loi, au greffe du tribunal de commerce de Lyon, le vingt-huit octobre dernier, et au greffe de la justice de paix du quatrième canton de Lyon, le quatre novembre mil huit cent soixante-treize.

Pour extrait: PEIRON, avoué.

VENTE FORCÉE

Le mercredi douze novembre mil huit cent soixante-treize, à dix heures du matin, sur la place Saint-Paul, à Lyon, vente aux enchères publiques d'objets saisis, tels que: tables, comptoir, appareil à gaz, glace, horloge, carriole, etc.

DEPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de Salsapareille QUET guérit toutes les Maladies contagieuses (Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Bouffons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les Acretés de humeurs, Vices du sang, etc.) Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes.

A Lyon, à la pharmacie Quet, rue de la Préfecture, 5.

VANILLE QUENTIN

Le plus agréable et le plus certain des purgatifs. Recommandé journellement par les médecins, surtout pour les enfants. — Dépôt: pharmacies Périllat, 5, place des Cordeliers, et Barnoud, 3, rue de Lyon.

IL A ÉTÉ PERDU

vendredi soir, par une pauvre domestique, 235 fr., une montre argent et un sac cuir.

Aviser madame veuve Chall, 12, rue Madame. — Récupération, 2020

A LOUER

près le pont de la Guillotière, 3e arrondissement, pour usine, manufacture, entrepôt ou industries quelconques

VASTES BATIMENTS

composés de trois immeubles réunis, d'une superficie de 900 mètres, avec sous-sol de même étendue, cour, rez-de-chaussée, 1er et 2e étage avec appartements de maîtres, écurie et remise bourgeoise, etc.

S'adresser à M. E. Guichard, écrivain d'immeubles, cours des Broches, 10.

MIGRAINE

Le meilleur et le moins cher des remèdes, contre la Migraine, est certainement la Poudre de Guiteine.

2/3 pr. la boîte de 10 doses.

Dépôt dans les bonnes pharmacies; et à Lyon, chez Simon, place Lafayette.

Alsace-Lorraine

Agence de publicité L. Perret, successeur de A. Jourdain.

MULHOUSE

Ventes et achats de terrains, immeubles, fonds de commerce, etc., etc.

Insertions dans tous les journaux

Compagnie

DES FONDERIES ET FORGES DE L'HORME

Dans l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie des Fonderies et Forges de l'Horme du 6 novembre 1873 il a été procédé au tirage au sort de 168 obligations de l'emprunt de 2,000,000 à rembourser au 31 décembre 1873.

Les obligations sorties seront remboursées à partir du 31 décembre, aux bureaux de la compagnie, rue de Bourbon, 8, de dix heures à trois heures.

Les Numéros sortis sont:

Table with columns: Numéros sortis, listing various numbers and their corresponding values.

INSTITUTION MARÉCHAL

RUE SAINT-JOSEPH, 19, LYON

reprenra le 20 novembre courant les cours préparatoires aux baccalauréats pour la session de mars et à l'École de médecine vétérinaire. Ses succès lui permettent de se passer de réclame.

Leçons de langue italienne. — Théorie pratique. S'adresser au bureau du journal

JOURNAL des JEUNES MÈRES et de LEURS BÉBÉS

Bureaux: 71, rue des Saints-Pères. — Paris.

Un an: 7 francs.

DIRECTEUR: HENRY BELLAIRE

Ce journal, qui paraît le premier de chaque mois, et qui est orné de charmants dessins de Beauve, Chevalier, Clavier, Lix, etc., est le seul journal destiné aux jeunes femmes qui s'occupent de l'hygiène des mères et de leurs bébés.

Le numéro du premier novembre a commencé la publication d'une nouvelle palinmate de M<sup>me</sup> Nelly Lieutier, intitulée: Le roman d'une jeune mère.

Envoyer 7 francs en un mandat sur la poste à M. Henry Bellaire.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

PAQUEBOTS À VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC

Transport des passagers et marchandises à prix réduits

TRANSPORT DES DÉPÊCHES

Départs directs de Marseille pour:

Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mercredis

Alger, Bougie, Djidjelli, Staora et Bone (sans transbordement), tous les vendredis

Philippeville et Bone, tous les vendredis

Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi.

Cette, 3 départs par semaine.

Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser:

Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Gambièze, 54.

Cette, chez M. G. Garret aîné, quai de Bone, 12.

Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Retz, 12.

Paris, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

POMMADE AU GOUDRON

infaillible contre les pellicules, les rougeurs, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux. — Préparé par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon: 2 fr. — S' trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 12

L'illustration de la Mode

rue de Verneuil, 22, à Paris

Le plus beau et le meilleur marché de tous les journaux de mode.

Six francs par an pour Paris et les départements.

Paraisant une fois par mois, composé de dix toilettes du moins, d'une superbe gravure de mode, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc.; d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles; correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. L. MARG.

N.B. — Mandat poste pour les départements, l'Italie, la Suisse et la Belgique.

Emprunt à primes

Du lotissement impérial royal autrichien l'année 1864, coté aux Bourses de Paris et Bruxelles autorisé par le gouvernement.

1 gros lot: 500,000 francs

699 lots divers, ensemble: 500,000 francs

4,000,000 francs

soit un million de francs.

En adressant 20 francs en billets de banque à M. Charles Frieder, Off. office des fonds publics, Wieden-Hauptstadt n. 37, à Vienne (Autriche), ou par retour du courrier un billet (pour 50 fr. trois ou 100 fr. sept billets), par lequel on devient propriétaire d'une obligation qui a pour tirage du 1er décembre 1873 et peut gagner un ou deux lots de 500,000, 50,000, 20,000, 10,000, 4,000, 2,000, 1,000 francs, etc., etc.

Renseignements, prospectus et listes des tirages franco. Achat et vente de toutes valeurs à lots tirées et étrangères.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 7 NOVEMBRE 1873

Abréviations: N nominal. — M, manque. — S, C. sans cours.

Les prix sont cotés aux 100 kil. et au kil.; pour les spiritueux, à l'hectolitre et entrapôt, et hors barrière; pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

Table with columns: GRAINES et FARINES, SUIF, SAVONS, SPIRITUEUX, etc. listing various commodities and their prices.

COURS OFFICIEL DES SOIES DU 8 NOVEMBRE 1873

ORGANSINS, TRAMES, GRÈGES

Table with columns: FRANCE, ESPAGNE, PIÉMONT, ITALIE, etc. listing various silk types and their prices.

Service des Omnibus de la Ville et de la Banlieue.

De Perrache à St-Clair (sur la rue de Lyon). De Perrache aux Brotteaux (gare de Genève) par la rue Centrale. Du quai St-Antoine, place d'Albon, par Bourgouet à Vaise. De la place d'Albon au Point-du-Jour. De la place des Cordeliers à St-Clair, à Villeurbanne par la Cité, à Villeurbanne par la Guillotière, à Monplaisir.

DÉPARTS DES TRAINS

Service d'Hiver

GARE DE PERRACHE

Ligne de Lyon à Paris

MATIN, Express, 6 h. 55 m.

» Omnibus, 5 h. 8; 4 h. 45 m; 8 h. 40 m; 11 h.

» Direct, 9 h. 35 m.

SOIR, Omnibus, 1 h. 55 m.

» Omnibus, 4 h. 30 m; 5 h. 30 m; Omnibus, 8 h. 25 m.

» Mixte, 1 h. 25; 3 h. 25; 6 h. 30 m; Express, 7 h. 15 m; 7 h. 35; 10 h.

» Direct, 8 h.; 11 h. 50 m.

Ligne de Lyon à Marseille

MATIN, Express, 4 h. 58; 7 h. 30.

» Direct, 7 h. 50 m.

» Omnibus, 5 h. 45; 10 h. 30.

SOIR, Omnibus, 2 h. 40; 4 h. 25; 6 h.

» Direct, 5 h.; 8 heures.

Express, 10 h. 45 m.

Ligne de Lyon à St-Etienne

MATIN, Omnibus, 5 h. 25; 10 h.

» Mixte, 7 h. 55 m.

SOIR, Omnibus, 1 h. 45; 6 h. 40 m.

» Direct, 3 h. 45 m.

» Direct, 10 h. 30 m.

Ligne de Lyon à Genève

MATIN, Omnibus, 5 h. 45 m.; 9 h. 10.

» Express, 6 h. 10 m.

SOIR, Omnibus, midi 30 m.

» Omnibus, 5 h. 5; 8 h. 5.

Ligne de Bourbons par Tarascon

MATIN, Mixte, 8 h. 40 m.

SOIR, Mixte, 1 h. 25; 3 h. 25; 6 h.

» Omnibus, 3 h. 45 m.

Ligne de Bourg par les Ponts

GARE DE LA CROIX-ROUSSE

MATIN, Omnibus, 6 h. 15 m.; 10 h. 14.

SOIR, Omnibus, 4 h. 25 m.; 5 h. 40 m.